



REPUBLIQUE FRANCAISE

Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-erre et Le Theil-sur-Huisne

ANNEXE 1 : Fiche d'inscription au restaurant scolaire Année scolaire 2020/2021

ATTENTION : l'inscription ne sera prise en compte que si la famille est à jour de tous les règlements.

1^{er} enfant : NOM : Prénom :

ECOLE : CLASSE DE :

Toutes les semaines	<i>Cocher selon votre choix</i>	Semaines paires	<i>Cocher selon votre choix</i>	Semaines impaires	<i>Cocher selon votre choix</i>
Tous les jours		Tous les jours		Tous les jours	
Tous les lundis		Tous les lundis		Tous les lundis	
Tous les mardis		Tous les mardis		Tous les mardis	
Tous les mercredis		Tous les mercredis		Tous les mercredis	
Tous les jeudis		Tous les jeudis		Tous les jeudis	
Tous les vendredis		Tous les vendredis		Tous les vendredis	

2^{ème} enfant : NOM : Prénom :

ECOLE : CLASSE DE :

Toutes les semaines	<i>Cocher selon votre choix</i>	Semaines paires	<i>Cocher selon votre choix</i>	Semaines impaires	<i>Cocher selon votre choix</i>
Tous les jours		Tous les jours		Tous les jours	
Tous les lundis		Tous les lundis		Tous les lundis	
Tous les mardis		Tous les mardis		Tous les mardis	
Tous les mercredis		Tous les mercredis		Tous les mercredis	
Tous les jeudis		Tous les jeudis		Tous les jeudis	
Tous les vendredis		Tous les vendredis		Tous les vendredis	

3ème enfant : NOM : Prénom :

ECOLE : CLASSE DE :

Toutes les semaines	<i>Cocher selon votre choix</i>	Semaines paires	<i>Cocher selon votre choix</i>	Semaines impaires	<i>Cocher selon votre choix</i>
Tous les jours		Tous les jours		Tous les jours	
Tous les lundis		Tous les lundis		Tous les lundis	
Tous les mardis		Tous les mardis		Tous les mardis	
Tous les mercredis		Tous les mercredis		Tous les mercredis	
Tous les jeudis		Tous les jeudis		Tous les jeudis	
Tous les vendredis		Tous les vendredis		Tous les vendredis	

4ème enfant : NOM : Prénom :

ECOLE : CLASSE DE :

Toutes les semaines	<i>Cocher selon votre choix</i>	Semaines paires	<i>Cocher selon votre choix</i>	Semaines impaires	<i>Cocher selon votre choix</i>
Tous les jours		Tous les jours		Tous les jours	
Tous les lundis		Tous les lundis		Tous les lundis	
Tous les mardis		Tous les mardis		Tous les mardis	
Tous les mercredis		Tous les mercredis		Tous les mercredis	
Tous les jeudis		Tous les jeudis		Tous les jeudis	
Tous les vendredis		Tous les vendredis		Tous les vendredis	

Vous n'avez donc pas de réservation à faire chaque semaine.

Cependant, vous devez signaler **une semaine à l'avance** s'il y a une modification ponctuelle, ou fournir un certificat médical dans les 3 jours qui suivent l'absence de votre enfant. Cela permettra à la mairie de déduire les repas concernés de votre facture. Dans le cas contraire, le prix d'un repas réservé vous sera facturé.

Cette fiche de réservation est téléchargeable sur le site www.valauperche.fr.